

## **Compte rendu sur quelques points abordés lors du Conseil municipal du 24 mars 2011**

### **1/ Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de l'année scolaire 2011/2012**

#### **1.1. Conservatoire de musique et de danse**

Concernant les tarifs municipaux les socialistes souhaitent que chaque citoyen puisse bénéficier des services proposés et considèrent les activités culturelles et artistiques comme essentielles. Nous souhaitons donc que l'accès au conservatoire soit favorisé par l'application d'un tarif prenant en compte le quotient familial. Devant le refus du Maire, nous avons voté contre ces tarifs.

#### **1.2. Tarifs de la piscine**

Nous avons renouvelé notre demande d'étendre à leur famille la gratuité de la piscine accordée aux bénéficiaires du RSA. Refus du Maire. Nous nous sommes abstenus.

#### **1.3. Tarifs pour accueil de loisirs maternels et primaire**

Nous avons refusé de voter ces tarifs devant le refus du Maire de prendre en compte le quotient familial dans le calcul du dédit que doivent payer les familles en cas d'annulation de la participation de leur enfant.

### **2/ Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine**

Le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine versée à la Ville qui s'est montée en 2010 à la somme de 391 046 euros. Notre maire considère que, directement ou indirectement, ce sont 960 111 euros qui ont été consacrés à des actions de développement social urbain au cours de l'année 2010.

Si vous ne vous en étiez pas aperçu et souhaitez en connaître le détail, nous tenons ce rapport à votre disposition. Rassurez-vous, il n'est pas très long à lire, il tient sur une page...et encore, en supprimant les espaces entre les paragraphes, une demi-page aurait pu suffire. Une page pour justifier de la dépense de plus de 900 000 euros...Qui dit mieux ?

### **3/ Désignation de la société Géraud et Associés pour gérer les marchés**

#### **Gagné !!!**

Nous avons parié que la Société Géraud, qui exploite les marchés de la Ville depuis 15 ans, avec le succès que l'on sait pour revitaliser ce mode de distribution, remporterait l'appel d'offre pour un nouveau contrat. C'est gagné ! Alors qu'à longueur de conseils municipaux, le Maire nous explique que cette société n'est pas très performante sur le plan de l'impact économique sur les marchés, on en reprend pour 5 ans (enfin c'est déjà mieux que les 15 ans du précédent contrat). Nous avons voté contre cette délégation de service public.

Au passage, nous avons souhaité que le Maire intervienne auprès du concessionnaire pour que les cérémonies patriotiques qui se déroulent à la stèle du marché Outrebon les jours de marché puissent se faire dans des conditions de dignité convenable et pas comme actuellement, coincées derrière un étal. Vu le nombre de commerçants, ça devrait être possible.

### **4/ Adoption du recours à une délégation de service public pour le service de restauration collective municipale**

Il s'agit de se prononcer sur le principe de délégation du service public de restauration collective municipale pour une durée de 5 ans et de lancer un appel d'offre. En bref, il s'agit de décider si la Ville va confier à une société la restauration collective (écoles, repas à domicile etc...); c'est actuellement la société Avenance qui détient ce contrat. Nous nous sommes abstenus sur ce principe de délégation...et nous faisons le pari que c'est la société Avenance qui remportera le prochain marché. Quel suspense ! A suivre....